



PRESTATAIRES DE SERVICES, PROFESSIONS LIBÉRALES

Allianz

Actif Pro

Choisissez la multirisque professionnelle qui s'adapte à vos besoins.



Avez-vous
tout prévu pour
votre entreprise ?





Êtes-vous prêt pour gérer seul...

- Des réclamations mettant en cause votre responsabilité civile professionnelle ?

Vous pourriez devoir dédommager vos clients ou autres tiers dans de nombreux cas :

- une erreur de conception, un rapport inexact, un document client perdu, une prestation mal exécutée,
- un client ou un candidat à l'embauche qui se blesse lors d'un passage dans vos locaux,...

Aurez-vous la solidité financière suffisante pour y faire face ?

Imaginez que vous dirigez une agence de publicité et que l'un de vos clients, déçu par les ventes d'un nouveau produit, vous reproche une faute professionnelle. Il vous assigne en réclamant un important manque à gagner par rapport à son business plan. Savoir vous défendre et bien gérer cet incident sera capital pour la réputation de votre agence.

- Des locaux et biens professionnels endommagés ?

En cas d'incendie, de dégât des eaux important, de vol de vos ordinateurs..., pourrez-vous retrouver rapidement une activité normale ?

- Des pertes de revenus consécutives à un sinistre dans vos locaux ?

- Des litiges professionnels ?

Être bien assuré, c'est éviter qu'un événement mette en péril votre entreprise et vos revenus. C'est aussi être accompagné en cas de coup dur.





La multirisque Allianz Actif Pro

Bénéficiez d'un contrat qui va vous faciliter la vie en cas d'imprévu⁽¹⁾. Profitez des nombreuses possibilités d'adaptation de vos garanties aux spécificités de votre métier. Choisissez votre niveau de garanties et vos franchises en fonction de votre budget.

Risques de mise en cause de vos responsabilités civiles et risques d'accidents dans vos locaux

La garantie de responsabilité civile professionnelle sert à vous couvrir pour les préjudices subis par vos clients du fait d'une faute professionnelle.

Vous trouverez aussi d'autres garanties pour faire face aux réclamations de tiers à la suite d'incidents d'exploitation dans vos locaux (à l'occasion d'un incendie, d'un dégât des eaux, de travaux, d'une cyber attaque...).

Le contrat vous protège aussi en cas de dommages à l'environnement.

Face aux litiges

Reposez-vous sur des experts pour vous défendre. Si l'affaire est portée en justice, les frais d'avocat sont pris en charge. Vous aurez le choix entre ces différentes formules :

- Option Protection Juridique limitée aux litiges concernant vos locaux.
- Option Protection Juridique couvrant l'essentiel des litiges de votre vie professionnelle (locaux, droit du travail...).
- Un contrat spécifique avec un barème de prise en charge des frais de justice plus élevé.

(1) Les garanties et options s'exercent dans les conditions et limites prévues du contrat Allianz Actif Pro et ses annexes.



Locaux, mobilier et matériels informatiques endommagés

Que vous exerciez dans vos locaux d'habitation ou des locaux dédiés, notre contrat vous permet de vous protéger face aux risques les plus courants :

- dégâts des eaux
- incendie
- vol et vandalisme
- tempête, grêle
- bris ou vol de vos micro-ordinateurs et tablettes y compris lors de vos déplacements

Et également en cas de :

- catastrophes naturelles
- attentats

Assistance

En cas de sinistre garanti, Allianz Assistance vous aidera à sécuriser vos locaux et leur contenu, procéder au nettoyage du local ou à transférer votre mobilier relatif à votre activité dans un nouveau local.

Nous vous facilitons aussi la vie en organisant **l'intervention d'un réparateur qualifié** en cas de **panne de vos installations de chauffage, électricité, plomberie ou souci avec vos clés de bureaux** (liste complète et conditions de prise en charge détaillées au contrat).

Profitez également sur simple appel téléphonique, du lundi au samedi, de 9 heures à 20 heures (à l'exception des jours fériés) :

- d'un service d'**informations juridiques et fiscales**,
- d'un service d'**assistance informatique**,
- d'un service de gestion en cas d'atteinte, à votre **e-réputation professionnelle**.

Pour renforcer votre protection, deux possibilités s'offrent à vous.

1 - Choisissez nos garanties de protection financière

Cela vous permettra d'être indemnisé pour vos pertes de revenus ou d'honoraires à la suite de dommages dans vos locaux. Allianz vous rembourse aussi les frais supplémentaires que vous engagez pour limiter vos pertes financières.

2 - Souscrivez notre pack Complément Plus de garanties haut de gamme

- Meilleur barème d'indemnisation pour vos ordinateurs portables et tablettes.
- Remplacement à neuf de votre informatique de moins de 5 ans en cas de bris ou de dommages électriques ou même ceux de moins de 8 ans s'ils sont sous contrat de maintenance.
- Rééquipement à neuf pour votre mobilier et votre matériel pro de moins de 10 ans.
- Indemnisation en cas de débordement d'étendues d'eau ou de cours d'eau (même hors arrêté de catastrophes naturelles).
- Indemnisation de vos pertes de revenus pendant 24 mois (au lieu de 12) à la suite de nombreux événements garantis y compris celles consécutives à la destruction d'archives, informatiques ou non.

Nos garanties de responsabilité civile professionnelle⁽¹⁾

Les garanties délivrées tiennent compte de vos obligations professionnelles

Par exemple :

- Les ESN (SSII) répondent à des obligations de conseil, de confidentialité, de sécurité du produit et des données traitées, de respect des délais et de conformité des résultats. Pour une protection optimum, Allianz couvre leur responsabilité mise en cause à la suite de pertes de données confiées du fait d'une faille de sécurité ou lors d'une erreur de traitement.
- Si vous êtes un **professionnel de santé**, votre Responsabilité Civile médicale doit être bien couverte :
 - Les sinistres sont gérés par nos spécialistes de la RC Médicale.
 - L'indemnisation des préjudices subis par vos patients est prise en charge si vous en êtes responsable.
 - Vous êtes aussi couvert quand vous enseignez en qualité de praticien agréé **maître de stage**.
- **Agents commerciaux immobiliers, exploitants de VTC,...** : Allianz Actif Pro répond à votre obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle.

La garantie de Responsabilité Civile Professionnelle d'Allianz couvre les indemnités que vous pouvez être condamné à payer en raison de dommages qui résulteraient d'une faute professionnelle de votre part : erreur, omission, négligence ou retard. Ces préjudices de toute nature (corporels, matériels ou non) peuvent concerner tous les tiers, y compris vos clients et les biens qu'ils vous confient.

Vous protéger aussi en cas d'accident corporel engageant votre responsabilité

Les dommages corporels peuvent nécessiter de lourdes indemnités. Nos garanties de responsabilités civiles liées à votre activité vous couvrent pour les accidents sur votre clientèle.

La défense de vos intérêts est également prévue

Cela concerne les risques de mise en cause de votre responsabilité pénale ou civile dans le cadre de vos activités professionnelles suite à un accident.

Allianz organise la défense de vos intérêts en exerçant les voies de recours et en prenant en charge les honoraires correspondants⁽¹⁾. Si l'assistance d'un avocat s'avère nécessaire pour une défense pénale, vous serez libre de prendre celui de votre choix.



Professionnels de santé

Profitez d'un contrat tout en un avec des options spécifiquement étudiées pour vous. Les garanties essentielles couvrent votre cabinet, son contenu et votre responsabilité civile professionnelle.

Notre « Complément Plus » spécial Professionnels de la santé vous offre des garanties renforcées⁽¹⁾ concernant par exemple :

- Les risques d'agressions de vos patients au sein même du cabinet.
- Les vols et actes de vandalisme, en particulier dans la salle d'attente, y compris lorsque vous exercez dans vos locaux d'habitation. Si vos locaux sont détériorés, vous bénéficierez d'une indemnisation supérieure (reconstruction à neuf déduction faite de la seule part de vétusté dépassant 33 %).
- Le bris de la partie vitrée des négatoscopes et votre lecteur de cartes Vitale.
- Le remboursement des frais de remplacement de votre secrétaire ou d'assistant dentaire salarié suite à un accident corporel.
- L'indemnisation de votre perte de revenus :
 - dès votre 2^{ème} jour d'incapacité de travail suite à un accident corporel,
 - lorsqu'à la suite d'un séjour à l'étranger, une catastrophe naturelle ou la défaillance d'un voyageur retardent la reprise de votre activité.





Médecins généralistes

Nous assurons votre table d'examen, vos instruments médicaux, votre négatoscope... également le bris et le vol de votre matériel professionnel (lecteur de cartes Vitale, ordinateur portable, trousse médicale...) lors de vos déplacements. Y compris pour les vols avec effraction du coffre du véhicule.



Kinésithérapeutes

Nous assurons votre table de massage, vos appareils de rééducation et de balnéothérapie... Protégez votre matériel professionnel, matériels électriques et/ou électroniques, archives... même si vous exercez à votre domicile.



Infirmiers en libéral

Nous vous assurons lors de vos visites à domicile comme au cabinet. La garantie Responsabilité Civile Professionnelle Médicale vous couvre aussi pour la pratique d'injections de vaccins et le renouvellement de contraceptifs oraux.

Pourquoi choisir Allianz ?





Allianz

Allianz est un des leaders mondiaux de l'assurance et de la gestion d'actifs.



Le Groupe Allianz

Le Groupe est présent dans plus de **70 pays**, auprès des particuliers et des entreprises de toutes tailles. **En France, 5,5 millions de clients** nous font confiance.



Expertise

La proximité grâce au réseau d'Agents Généraux Allianz et aux Courtiers Partenaires. Leur **conseil** est primordial : être bien assuré, c'est pouvoir reprendre votre activité quoi qu'il arrive.



Des solutions, quelle que soit la taille de votre entreprise

- Assurances de biens et de responsabilités adaptées à l'activité exercée, y compris pour les startups du numérique.
- Complément de protection sociale du chef d'entreprise et de ses salariés.



Vous vous installez ?

Obtenez jusqu'à 33 % de réduction⁽²⁾ la première année de cotisation.



Votre budget d'assurance est limité ?

Bénéficiez de **20 % de réduction**⁽³⁾ en optant pour une franchise de 380 €.



Votre fidélité récompensée

Après 2 années d'assurance sans déclaration de sinistre relevant de dommages aux biens, **Allianz baisse définitivement de 50 %** votre franchise générale⁽⁴⁾.



ALLIANZ ACTIF PRO
ALLIANZ

La multirisque Allianz Actif Pro a reçu le Label d'Excellence

Ce label est un gage de qualité émanant d'un organisme totalement indépendant des banques et compagnies d'assurance (Dossiers de L'Épargne).

Vous indemniser au plus vite est notre priorité comme en témoignent ces nouvelles solutions :

- **Règlement immédiat**⁽⁵⁾ si nous sommes d'accord sur l'estimation, des réparations sans besoin de recourir à une expertise.
- **Notre artisan à votre service** : profitez de notre réseau d'artisans qualifiés pour des réparations immédiates plutôt qu'un règlement.
- **Votre expert connecté**⁽⁵⁾ : une expertise plus rapide grâce à une appli et la caméra de votre smartphone.

(2) Réduction accordée en 2022 sur Allianz Actif Pro hors offre Start-up.

(3) Sur vos garanties de Dommages aux biens.

(4) Sous réserve que vous ayez opté pour une franchise générale « Dommages aux biens » d'au moins 380 € depuis la souscription. Les sinistres relevant de catastrophes naturelles n'affectent pas cette remise de fidélité.

(5) Solutions proposées sous réserve d'éligibilité : informations disponibles auprès de votre Agent Général Allianz.

Pour de plus amples renseignements, votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.



Allianz IARD

Société anonyme au capital de 991.967.200 €
542 110 291 RCS Nanterre

Protexia France

Société anonyme au capital de 1.895.248 €
382 276 624 RCS Nanterre

Entreprises régies par le Code des assurances
1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex

www.allianz.fr

Allianz Assistance

Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par :

AWP France SAS

Société par actions simplifiée au capital de 7.584.076,86 €
490 381 753 RCS Bobigny

Société de courtage d'assurances

Inscription ORIAS 07 026 669 - www.orias.fr

Siège social : 7, rue Dora Maar - 93400 Saint-Ouen

Désignée sous le nom commercial « Allianz Assistance »

www.allianz-partners.fr

et sont assurées par :

Fragonard Assurances

Société Anonyme au capital de 32.207.660 €
479 065 351 RCS Paris

Entreprise régie par le Code des assurances

Siège social : 2, rue Fragonard - 75017 Paris

